



DÉLIBÉRATION N° 66/2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

OBJET :

FINANCES

Éducation-Enfance-Jeunesse

Tarifs : Accueils périscolaires et ALSH des mercredis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 20 juin, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous
la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 13 juin 2024.

Étaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Caroline POULET – Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS – Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA – M. Daniel BAPTISTE – M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU.

Étaient représentés :

M. Eric AGBESSI par Mme Colette DESJOURS.

M. Joël DE AMORIM par M. Daniel BAPTISTE.

M. Alexis VALLENT par Mme Laurence DUPONT.

M. Nicolas BONJEAN est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. David JARDINE, Adjoint au Maire en charge des Affaires Scolaires, rappelle à l'assemblée que les tarifs relatifs aux accueils périscolaires et pendant les mercredis applicables ont été fixés par délibérations du Conseil Municipal n° 75-2023 et n° 76-2023 du 09 juin 2023 comme suit :

Tarifs périscolaires

TRANCHES	T1	T2	T3	T4	T5
Matin seul	1,25 €	1,40 €	1,50 €	1,65 €	1,90 €
Après-midi ou matin + AM jusqu'à 17h	1,25 €	1,40 €	1,50 €	1,65 €	1,90 €
Après-midi ou matin + AM jusqu'à 18h	1,55 €	1,65 €	1,75 €	1,95 €	2,15 €
Après-midi ou matin + AM jusqu'à 18h30	1,90 €	2,05 €	2,15 €	2,40 €	2,50 €

TRANCHES	T6	T7	Ext 1	Ext 2
Matin seul	2,15 €	2,40 €	2,40 €	2,40 €
Après-midi ou matin + AM jusqu'à 17h	2,15 €	2,40 €	2,40 €	2,40 €
Après-midi ou matin + AM jusqu'à 18h	2,55 €	2,70 €	2,70 €	2,70 €
Après-midi ou matin + AM jusqu'à 18h30	2,90 €	3,20 €	3,20 €	3,20 €

Tarifs ALSH mercredi

	TRANCHES	T1	T2	T3	T4	T5
par enfant	Mercredi après-midi	3,30 €	4,10 €	5,00 €	6,00 €	6,40 €

	TRANCHES	T6	T7	Ext1	Ext2
par enfant	Mercredi après-midi	6,70 €	7,00 €	4,50 €	8,90 €

Le tarif correspond à celui de l'ALSH extrascolaire – ½ journée sans repas

Conformément à ce qui est prévu par la délibération n° 64-2024 du 20 juin 2024 relative à la définition des tranches de Quotient Familial applicables aux tarifs du

Service Education Enfance Jeunesse, à la suite d'une analyse des coûts de gestion de ce service et après échanges avec les parents délégués dans le cadre du comité consultatif éducation enfance jeunesse, il est proposé d'approuver les tarifs des accueils périscolaires et de l'ALSH du mercredi suivants dans le cadre d'une structure tarifaire qui vise à être plus équitable et progressive ainsi qu'à prendre en compte les effets de l'inflation.

Ainsi, il est, notamment, proposé :

- D'instaurer un tarif uniquement pour l'accueil du matin ;
- D'instaurer un tarif forfaitaire applicable pour le temps de présence avant 17 h prévoyant, d'une part, une majoration en cas de présence de l'enfant sans réservation préalable et d'autre part, le coût de la fourniture d'un goûter ;
- D'instaurer un tarif applicable pour chaque demi-heure de présence au-delà de 17 h.

Tarifs périscolaires

TRANCHES		T1	T2	T3	T4	T5
Matin seul		0,90 €	1,00 €	1,10 €	1,22 €	1,34 €
Après-midi jusqu'à 17h (goûter compris)	Avec réservation	1,50 €	1,60 €	1,70 €	1,82 €	1,94 €
	Sans réservation	2,10 €	2,20 €	2,30 €	2,42 €	2,54 €
	Réduction PAI	0,60 €	0,60 €	0,60 €	0,60 €	0,60 €
Après-midi 17h à 18h30 par tranche de 30 minutes entamée		0,45 €	0,50 €	0,55 €	0,61 €	0,67 €

TRANCHES		T6	T7	Ext 1	Ext 2
Matin seul		1,48 €	1,62 €	0,90 €	1,62 €
Après-midi jusqu'à 17h (goûter compris)	Avec réservation	2,08 €	2,22 €	1,50 €	2,22 €
	Sans réservation	2,68 €	2,82 €	2,10 €	2,82 €
	Réduction PAI	0,60 €	0,60 €	0,60 €	0,60 €
Après-midi 17h à 18h30 par tranche de 30 minutes entamée		0,74 €	0,81 €	0,45 €	0,81 €

Tarifs ALSH mercredi

	TRANCHES	T1	T2	T3	T4	T5
par enfant	Mercredi après-midi	3,15 €	3,87 €	4,59 €	5,31 €	6,03 €

	TRANCHES	T6	T7	Ext1	Ext2
par enfant	Mercredi après-midi	6,75 €	7,47 €	5,81 €	8,91 €

Le tarif correspond à celui de l'ALSH extrascolaire – ½ journée sans repas

Ainsi, le **Conseil Municipal**, M. David JARDINE entendu, et après en avoir délibéré par 24 voix « pour » et 3 « abstentions » :

- **APPROUVE** les tarifs relatifs aux accueils périscolaires et ALSH des mercredis, tels que présentés ci-dessus, applicables à compter du 1^{er} septembre 2024.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture

le : 30/6/2024
Publié ou notifié
le : 30/6/2024

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

